



Rentrée 2018 dans les collèges de l'agglomération chartraine : Ne laissons pas faire le Conseil Départemental !



Photo : *Rassemblement du 25 janvier 2018 devant le collège Jean-Moulin*
crédits : J.Cognard

C'est dans un climat de grande tension que se prépare la future rentrée scolaire 2018 dans l'agglomération chartraine. Une nouvelle fois le Conseil Départemental a décrété la fermeture du collège Jean Moulin de Chartres.

Est-il normal que des centaines d'élèves soient transférées vers cinq autres collèges de l'agglomération chartraine sans aucune prise en compte du facteur humain, du ressenti des élèves et de leurs familles ?

Est-il normal que des dizaines de personnel (professeurs et agents) soient incertains de leur avenir professionnel sans aucune prise en compte de leur souffrance face à cette situation ?

Est-il normal que 5 autres établissements scolaires soient impactés (problème de mixité sociale, établissements disproportionnés) par cette fermeture sans aucune prise en compte des désorganisations que vont entraîner l'arrivée de nouveaux élèves et professeurs ?

C'est pourtant ce que prépare le Conseil Départemental qui essaie de faire passer en force son projet de fermeture du collège Jean-Moulin en ayant voté en catimini sa désaffectation et une nouvelle sectorisation lors de la commission permanente du vendredi 2 février. En décidant d'attribuer des moyens pour le collège Jean-Moulin à la rentrée 2018, la rectrice s'est clairement positionnée contre ce projet. La préfète ne peut donc pas signer la désaffectation du collège et doit l'affirmer dès ce mardi 13 février lors du CDEN.

Pour le lui rappeler et défendre les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels, le collectif Jean-Moulin appelle à un rassemblement Mardi 13 février 2018 devant la préfecture à 15h*. Seul un transfert de mur à mur du collège Jean-Moulin de Chartres est acceptable !

La FSU a déposé un préavis de grève départemental auquel s'associent les organisations syndicales Sgen-CFDT, UNSA et CGTEduc'Action pour permettre à tous les personnels (enseignants, administratifs, d'éducation, techniques et de services) de s'associer à cette action.

* Heure de la Réunion du CDEN devant voter la carte scolaire de la rentrée 2018 dans le 1^{er} et le 2nd degré